

Plus concrètement ...



Séjour à Pralognan avec les familles



Journée à Fort Mahon avec les familles



Journée à la base de loisirs de Cergy



Participation aux Foulées Osnysoises



Faites un don au VAL FLEURY

Afin d'améliorer l'accompagnement des enfants accueillis à l'IME VAL FLEURY, vous pouvez faire un don pour permettre l'acquisition de matériel qui pourrait faciliter le quotidien des enfants (en équipant des salles avec des rails de transfert, en accédant à de nouvelles technologies de communication ou en rééquipant les salles multi-sensorielles,...).

Vous pouvez aussi aider à financer des séjours extérieurs, des loisirs et sorties culturelles : Séances de judo adapté, participation à des animations voile, spectacles et parc d'attractions.

Vous pouvez effectuer un don ponctuel ou un don régulier.
Déduisez de vos impôts vos dons au VAL FLEURY.

Le VAL FLEURY vous délivre un reçu fiscal que vous joignez à votre déclaration fiscale pour bénéficier de la réduction d'impôt.

Si vous souhaitez faire un don ponctuel, envoyez votre chèque ou mandat libellé à l'ordre de « VAL FLEURY » à l'adresse suivante :

ASSOCIATION VAL FLEURY
3, rue Pasteur
95650 BOISSY L'AILLERIE

Pour devenir donateur régulier du VAL FLEURY, contactez le VAL FLEURY au 01.34.42.11.79



IME VAL FLEURY



Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Association VAL FLEURY
3 rue Pasteur
95650 BOISSY L'AILLERIE
Tél : 01.34.42.11.79
Info@valfleury.org

Association VAL FLEURY

Créée en 1968 et située à Boissy l'Aillerie, l'association Val Fleury (Loi de 1901) a pour objet la conception, la création et la gestion d'établissements adaptés aux enfants polyhandicapés.

Elle est la seule dans le département du Val d'Oise à avoir développé un savoir faire en matière de prise en charge de petite enfance et de jeunes enfants présentant un handicap grave, ou polyhandicap, selon la définition légale (circulaire n°89-19 du 30 octobre 1989).

A qui s'adresse l'IME ?

L'IME accueille des enfants et adolescents de 3 à 20 ans lourdement polyhandicapés.

Modalités d'accueil

Cet établissement gère 2 structures :

- ✓ Le Val de Boissy à Boissy l'Aillerie propose un accueil à 30 enfants âgés de 3 à 12 ans et à leur famille venant de tout le département, trois régimes d'accueil possibles : l'externat, l'internat et l'accueil temporaire.
- ✓ Le Moulin de Busagny à Osny : est une structure d'une capacité de 20 places, qui a pour vocation de proposer, dans la continuité de la prise en charge réalisée au Val de Boissy, un accueil pour les jeunes de 10 à 20 ans.

Missions

L'établissement a pour mission de :

- ✓ Éduquer en cherchant lorsque c'est possible, à favoriser chez l'enfant l'autonomie sous toutes ses formes.
- ✓ Accompagner l'enfant et sa famille dans les difficultés et les réussites que la situation de handicap peut générer.
- ✓ Mettre à disposition une équipe médicale et paramédicale compétente apte à soulager et potentiellement rééduquer.

L'accompagnement

Entourés par une équipe pluridisciplinaire, les enfants et adolescents sont accueillis au sein de groupes de vie répondant à leurs besoins spécifiques.

Chaque enfant accueilli est pris en compte dans sa globalité au travers d'un projet personnalisé élaboré conjointement entre l'équipe pluridisciplinaire et la famille. Ce projet vise à répondre aux besoins de l'enfant, à l'accompagner et l'aider dans sa vie quotidienne.

Favoriser son développement en tenant compte de ses potentiels, ses capacités et de ses difficultés.

- ✓ l'éveiller
- ✓ l'éduquer
- ✓ le stimuler
- ✓ l'entourer

lui assurer un confort corporel et psychologique

L'équipe pluridisciplinaire s'engage auprès de l'enfant à :

- ✓ le soigner
- ✓ le rééduquer
- ✓ l'écouter

- ✓ l'aider à communiquer
- ✓ le socialiser



Le Moulin de Busagny



L'unité Arc en Ciel (internat)

Financement

L'établissement est financé par l'Agence Régionale de Santé du Val d'Oise. La prise en charge des frais de séjour des enfants de moins de 20 ans est assurée par les organismes d'assurance maladie.